

DECISION MUNICIPALE n° D20231108-158

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

Service	Juridique et administration générale	
Matière	9.1	Autres domaines de compétences - autres domaines de compétences des communes

Objet	Dispositif d'aide et de fidélisation pour les étudiants inscrits dans les filières de santé longues - convention à intervenir avec Mademoiselle Atlanticya BERCHOUX, étudiante en 6^{ème} année à la faculté de médecine de l'université Clermont Auvergne
--------------	---

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-1 et L.2212-2 ;
- Vu la délibération n° DL20211222-022 du 22 décembre 2021 validant le dispositif d'aide et de fidélisation pour les étudiants inscrits dans les filières de santé longues et approuvant les dispositions de la convention ;
- Vu la demande d'adhésion au dispositif susvisé présentée par Mademoiselle Atlanticya BERCHOUX, étudiante en 6^{ème} année à la faculté de médecine de l'université Clermont Auvergne, en date du 13 octobre 2023 ;
- Vu l'avis favorable du jury de l'Instance de Coordination de la Santé ;

- Considérant la volonté de la Commune de proposer un dispositif d'aide aux étudiants en médecine souhaitant exercer au sein de la Ville d'Ussel ;

Décide,

Article 1 : D'approuver la convention à intervenir avec **Mademoiselle Atlanticya BERCHOUX** pour le versement d'une bourse d'un montant de 500 euros TTC par mois à compter de novembre 2023, et pendant toute la durée qui reste à courir jusqu'à la fin de ses études dans les conditions prévues à la convention.

Article 2 : En contrepartie, Mademoiselle Atlanticya BERCHOUX s'engage à consacrer son activité de soins, à compter de la fin de sa formation, de manière exclusive au sein de la Ville d'Ussel dans les conditions prévues à la convention.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 8 novembre 2023.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE